



Projet pédagogique Accueils périscolaires
et mercredis 2019-2020

Gaston Leclercq



Les aventures de Boute
l'extraterrestre

Référente de site : PALMIERI Cynthia

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION	p 3
1.1 Lieu et adresse	
1.2 Organisateur	
1.3 Modalités d'accès aux accueils	
1.4 L'équipe d'encadrement	
1.5 Les horaires	
1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation	
1.7 Le budget pédagogique	
1.8 Les partenariats : CAF et Démarche Qualité	
II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL	p 7
2.1 Vie quotidienne	
2.2 Les activités	
2.3 Règles de vie	
2.4 Sécurité	
2.5 La communication	
2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.	
III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL	p 10
3.1 Le contexte réglementaire	
3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans	
3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil	
3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap	
3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)	
3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels.	
IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	p 13
4.1 Faire de l'accueil un lieu basé sur la confiance	
4.2 Favoriser l'imaginaire et la découverte des enfants	
4.3 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.	
V) LE PROJET D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	p 15
5.1 Le thème GLOBAL	
5.2 Description du thème, ses déclinaisons	
5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge	
5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.	
VI) LE PROJET D'ACTIVITÉS DES MERCREDIS	p 16
VII) CONCLUSION ET PERSPECTIVES	p 17

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse - Environnement

École Gaston Leclercq, rue des Gantois à La Madeleine Les enfants viennent des alentours de l'école et sont affectés par secteur scolaire. Ils sont madeleinois ou leurs parents travaillent à La Madeleine.

1.2 Organisateur (présentation et rôle)

Organigramme :

Cet ACM est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés »	Madame BRICHET Céline
Adjointe au Maire « Écoles-finances »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame BERNASCONI Elodie
Responsable écoles et restauration	Madame CARTON Emilie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Référente de site	Madame PALMIERI Cynthia

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme BERNASCONI	Coordinateurs
Mme MOREAU Céline	Dossiers animateurs - Contrats de travail Dupas Lebeda
Mr SADEK Moustapha Dossiers classeurs administratifs	Matériel pédagogique - Fiches sanitaires enfants -
Mme GOBERT Patricia	Interlocutrice API (effectifs)

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :
« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ; Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Le Mercredi :

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00). Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. » Toutes ces prestations doivent être préalablement réservées.

1.4 L'équipe d'encadrement

- Composition et nombre

Pour l'accueil périscolaire du matin, encadrement : 1 adulte pour 10 enfants. Deux ATSEM sont présentes avec la référente périscolaire.

Pour le midi 6 encadrants sont présents. Encadrement de 1 adulte pour 20 enfants (Lydie, Valerie, Emmanuelle, Françoise, Prudence D'Hau).

Pour les soirs 1 animateur, une dame de service et le référent de site (Coline, Prudence, Cynthia), avec un encadrement de 1 adulte pour 10 enfants.

Pour les mercredis, 7 animateurs plus la référente de l'accueil avec un encadrement de 1 adulte pour 8 enfants.

- Les rôles et fonctions de tous (agents, référent, animateurs,...)

Rôle et fonction de l'animateur

Avec les enfants

-Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.

-Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et au sein de son activité.

-Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance)

-Donner en temps réel les informations utiles au référent périscolaire.

Lors de ses ateliers et la mise en place des différents accueils :

-Préparer le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.

-Préparer l'activité en respectant le planning donné en début de période tout en s'appuyant sur les fiches de postes et le projet pédagogique.

-Prendre en charge son groupe d'enfants après le temps scolaire

-Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'atelier ; participer pour montrer l'exemple.

-Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.

-Remplir et transmettre au référent périscolaire un bilan d'activité lors de la dernière séance de chaque période.

Rôle administratif

- Tenir le cahier d'événement et le cahier d'infirmerie
- Tenir le cahier de présence
- Préparer un planning d'activités avant chaque période scolaire en collaboration avec le référent périscolaire
- Participer à des réunions de préparation.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence et donner un justificatif de son absence.

Rôle et fonction du référent périscolaire

La gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Assurer le pointage des présents
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique, en lien avec le PEDT et les orientations éducatives de la ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement des services périscolaires
- Évaluer le projet, c'est-à-dire centraliser les bilans de chaque atelier en fin de période et transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période au coordinateur périscolaire.
- Rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant
- Donner en temps réel les informations utiles au coordinateur périscolaire (dysfonctionnement, chiffres, pointages, etc.).

Pour l'encadrement des équipes

- Animer des réunions de préparation
- Encadrer les personnels
- Faciliter l'intégration, accompagner et évaluer les animateurs
- Prendre en charge un groupe d'enfants, comme un autre animateur.
- Accompagner les intervenants extérieurs.

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

Pour le référent périscolaire :

- Accueil matin de 7h15 à 9h40, le référent assurera l'accueil des enfants le matin. Il assurera également le pointage prévisionnel de la journée.
- Pause méridienne de 11h15 à 14h. Le référent assurera le service à table de la cantine et accompagnera l'enfant tout au long de son repas. Il gèrera les imprévus, comme un enfant blessé ou malade et s'assurera de la bonne mise en place de la décharge de responsabilité entre les différents acteurs (professeurs/encadrants).
- Accueil périscolaire soir 16h15 à 18h45.

Journée complète le mercredi : 7h15/12h15 - 13h15/14h45 - 15h15/18h45

Pour l'équipe

- de 7h30 à 8h30 pour l'accueil périscolaire matin.
- de 11h40 à 13h30 pour la pause méridienne.
- de 16h30 à 18h30 accueil périscolaire soir.
- de 9h00 à 17h pour le mercredi.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Pour les accueils périscolaires, nous aurons accès à la salle de restauration, à la salle d'activités ainsi qu'à la salle de motricité.

Pour les accueils de loisirs du mercredi, nous aurons accès en plus à une salle de classe inutilisée et aux modulaires.

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

La Ville se charge de fournir les moyens nécessaires au fonctionnement des accueils. Le budget utilisé est voté et géré par dépenses classifiées : fournitures, matériel pédagogique, alimentation (eau), matériel sportif, livres et autre matériel selon besoins.

1.8 Les partenariats : CAF et Démarche Qualité

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles par mail à l'adresse suivante service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1) Vie quotidienne - Développement des moments de la journée (journée type)

AR/AD pour le mercredi : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Le temps calme :

Le début de l'après-midi est le moment de la journée où presque tous les êtres humains présentent le minimum de performances intellectuelles et physiques. Cette fatigue quasi "universelle" ne demande pas le même type de récupération selon l'âge et selon les personnes. Nous considérerons que pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, certains ont conservé le besoin physiologique de la sieste, d'autres n'ont plus besoin ni envie de dormir. Les enfants ont cependant besoin de récupérer. Leur proposer de se reposer est indispensable mais sans les forcer. Une sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit de l'enfant au moins jusque l'âge de 4 ans. Pour les plus petits (2/4 ans) le besoin de sieste est indéniable. Cependant, si un enfant de 6 ans ressent le besoin de faire une sieste, un lit lui sera proposé.

L'équipe veillera à se relayer pour que 2 adultes au moins soient en présence permanente auprès des enfants afin d'opérer une surveillance attentive et focalisée sur le groupe. Le temps de pause des animateurs peut se faire durant cette plage horaire (entre le repas et les activités de l'après-midi) mais l'encadrement et la surveillance priment. Les activités du temps calme sont à réfléchir, à prévoir et à organiser en amont, de la même manière que les activités proposées sur le planning de la journée. Les temps calmes seront proposés aux enfants dans 3 salles différentes afin que l'enfant aille dans la salle qui correspond le plus à ses besoins : Une salle de dessin, une salle d'histoires contées par un animateur ou l'enfant seul devant les livres, une salle relaxation, yoga.

1.2) Les activités

Le périscolaire : Pour le périscolaire matin, les enfants sont accueillis de manière échelonnée et les activités proposées sont essentiellement libres.

Pour le périscolaire du soir, un planning d'activités est proposé à chaque période en fonction du thème, du projet éducatif ainsi que des besoins de l'enfant. Afin de favoriser un départ paisible et le plus individualisé possible, 2 types d'activités sont proposés : des jeux ou jeux sportifs, des activités manuelles. En parallèle, des jeux libres seront également proposés.

Le mercredi : Un planning d'activités est proposé à chaque période en fonction du thème, du projet éducatif ainsi que des besoins de l'enfant. Deux groupes distincts seront proposés, un groupe de petits qui ont des besoins spécifiques notamment lors de la rentrée ainsi que lors du temps de sieste. Et un groupe de moyens/grands mélangés. Cela permettra d'avoir un plus large choix d'activités pour ce groupe et ainsi respecter un maximum les envies de l'enfant. Dès l'accueil du matin, les enfants seront divisés en fonction de leur envie d'activité choisie afin d'éviter d'avoir un accueil avec trop d'enfants. Par période, les enfants pourront également participer, s'ils le souhaitent, à un projet élaboré par un animateur. Ce projet est valable toute la période et permet ainsi aux enfants de peut-être révéler un domaine de compétence qu'ils n'ont pas l'habitude d'aborder : jardinage, cuisine, marionnettes, création d'histoires, découverte de jeux sportifs...

1.3) Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice. Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

1.4) Sécurité : procédures de la ville

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

Liste des procédures de la ville :

Procédure enfant blessé

Procédure enfant malade

Procédure incendie

Procédure fuite de gaz

Procédure absence

Procédure retard parents

Procédure PPMS

Procédure référent absent

Les différentes procédures sont à disposition de tous dans l'armoire périscolaire et expliquées à tous les acteurs du périscolaire en début d'année.

Pour exemple, la procédure absence permet en cas d'absence du référent, d'avoir une action identique et connue de toute autorité afin de mettre ou de garder en sécurité les enfants accueillis.

1.5) La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...). Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

1.6) Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/cadre réglementaire/Ville)

En accueil périscolaire :

- >1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- >1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Accueil de loisirs accueillant au plus 50 enfants : Le référent du site peut être inclus dans l'effectif d'encadrement. L'équipe doit être composée de 50% d'animateurs diplômés BAFA, 30% d'animateurs stagiaires ou en stage pratique et maximum 20 % d'animateurs non diplômés.

Le règlement de la Ville est mis à jour en fonction de son évolution, il est à disposition des familles dans chaque accueil ainsi que sur le site de la ville.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans

Connaitre les enfants et leurs différentes caractéristiques permettra aux animateurs de proposer des activités en totale adéquation avec les différentes capacités des enfants. Voici pourquoi ci-dessous nous trouvons une liste de différentes caractéristiques de ces derniers.

	2-3 ans	3-4 ans	5-6 ans
Motricité globale	<ul style="list-style-type: none">-Marche sur des surfaces étroites en alternant les pieds et en faisant quelques pas-Participe à des activités de groupe qui lui demande de courir, rouler et tourner sur lui même-Court en évitant les obstacles-Fait quelques pas sur la pointe des pieds-Monte quelques marches, un pied à la fois, sans se tenir.	<ul style="list-style-type: none">-Pédale sur un tricycle-Peut courir sur la pointe-Monte et descend les escaliers en alterné.	<ul style="list-style-type: none">-Peut sauter à la corde-Fait des bonds sur une distance courte-Sait se balancer et danser en gardant le rythme-Sait s'habiller seul

Motricité Fine	-Enfile les perles moyennes à grosses avec la pince pouce-index -Déboutonne les boutons larges et faciles	-Tient des ciseaux et découpe des formes simples -Commence à écrire certaines lettres en majuscule	-Sait dessiner un personnage -Fait des casse-tête de 7 à 8 morceaux
Social	-2 ans : n'a pas le sens du partage -3 ans : peut attendre que ses besoins soient satisfaits	-Commence à jouer avec des autres enfants -Devant moins centré sur lui même	-Sait donner, partager, recevoir -Se montre préoccupé lorsqu'un autre enfant est contrarié
Affectif	-Veut l'approbation des adultes qu'ils aimeraient -Peut avoir des craintes et angoisses imaginaires	-Exprime ses besoins : « je suis fatigué » -Commence à exprimer sa colère par des mots plutôt que par ses gestes	-Bonne estime de soi et fier de ses réussites -Maîtrise mieux les expériences qui le frustrant et l'effraient
Langage	-Explosion du langage -Utilise plusieurs verbes d'action -3 ans : Peut associer des objets de la même couleur -3 ans : Peut dire son nom de famille et son sexe -S'exprime par des courtes phrases	-Pose beaucoup de questions et pourquoi ? -Utilise correctement le temps des verbes -Connaît des comptines -Sait compter jusque 10	- vocabulaire très enrichi

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance au sein de la relation professionnel / enfant / parent se base sur le savoir être et la communication :

- La communication non-verbale (geste, posture, regard) est aussi voire plus importante que les mots. Le sourire est la clé d'accès au plaisir d'être ensemble.
- L'empathie permet de mieux comprendre l'autre afin de trouver des solutions adaptées aux besoins qui sont exprimés.
- La coopération invite à chercher ensemble une solution positive pour chacun. • L'éloge, le compliment, l'émerveillement boostent la motivation et l'estime de soi dans un processus dynamique « donnant-donnant ».

La Bientraitance s'oppose aux douces violences qui sont ces instants éphémères où le professionnel se laisse emporter par un jugement, un a priori, une étiquette, un geste brusque.... Sans préméditation ni volonté de faire mal à l'enfant, ces gestes, paroles, regards placeront de manière répétée l'enfant en situation d'insécurité affective.

La bientraitance repose sur une attitude vigilante, résolument positive destinée à prévenir les douces violences, à bien traiter les enfants, les parents.... Et à bien se traiter soi-même. Être bienveillant c'est être attentif aux petites choses du quotidien, c'est-à-dire apprendre à percevoir les demandes de l'enfant s'y adapter, écouter, rassurer, valoriser. La bienveillance au sein de la relation professionnel / enfant / parent se base sur le savoir être et la communication.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville : « En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents. L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement. Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

La Ville a mis en place plusieurs outils communs à tous les accueils collectifs de mineurs :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.
- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la construction de la personnalité des enfants et des jeunes. Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.
- Développer la notion de respect de soi, des autres et de son environnement. Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun. L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.
- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté. Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.
- Favoriser la mixité sociale Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier. Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.
- Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective. Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- Petite enfance : La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne.

4.1 Objectif général 1 et ses objectifs opérationnels

Favoriser la découverte de leur environnement à travers :

**Des outils simples qui permettent à l'enfant de se repérer facilement dans l'espace et le temps*

- Charte des locaux dans chaque pièce utilisée
- L'utilisation des outils fournis par la ville (frises, affiches par salles...)

**Des activités et interventions permettant de découvrir la ville de la Madeleine et ses alentours*

-Un projet conducteur autour de la découverte de la Ville (Projet aînés, visite de la nougaterie, pompiers, miel, médiathèque... en fonction des réponses de ces partenaires potentiels).

- Propositions d'activités et de grands jeux permettant cette découverte.

**Des outils permettant l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant*

-Nommer un chef de table, responsable du service de cantine
-Lister une liste de tâches et actions à accomplir pendant les temps de vie quotidienne.

- Laisser le choix à l'enfant de son activité le plus souvent possible.

4.2 Objectif général 2 et ses objectifs opérationnels

Favoriser l'intégration des parents à la vie de l'accueil

**A travers des activités proposées tout le long de l'année*

-Accueils ou goûters parents/enfants une fois par période où les parents pourront découvrir les coulisses de l'accueil de loisir.

-Tous les mercredis matin, un petit jeu sera proposé aux parents avant de déposer leur enfant. Permettant de commencer la journée sous le signe du jeu et de l'animation.

-En périscolaire soir, les parents pourront participer à l'activité manuelle ou au jeu proposé en aidant son enfant ou en participant lui-même.

**A travers des moyens de communication divers*

-Création d'un tableau « j'ai aimé, je n'ai pas aimé » « j'ai dormi, je n'ai pas dormi ».

-Distribution de papillon pour prévenir d'événement comme la piscine, les accueils parents...

- Exposition photo des temps forts (cantines, mercredis...).

4.3 Objectif général 3 et ses objectifs opérationnels

Favoriser la transition écologique

** A travers différentes actions menées tout au long de l'année*

-Découverte de la ferme urbaine (miel de la madeleine, visite de la ferme)
-Différentes activités proposées pendant les trois semaines du développement durable

- Sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Sensibilisation au local et aux aliments de saison

** A travers la proposition d'activités responsables*

-Utilisation un maximum d'éléments de récupération
-Création d'un affichage qui sensibilise les enfants et les parents aux actions locales et écoresponsables

4.4 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

5.1 Le thème GLOBAL

Les aventures de Boute l'extraterrestre.

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

-P1: L'atterrissage de Boute, découverte de la ferme, des animaux, de leurs différentes productions (visite de ferme et traite de vache pour exemple, visite du poulailler du parc Malraux)

-P2: Boute découvre le goût (découverte des goûts, visite de la confiserie du Pré Catelan, projets autour de la cuisine)

-P3 : Découverte des fonds sous-marins (visite du musée de la Piscine, découverte des poissons et de l'univers marin).

-P4 : Boute découvre le jardin (visite du jardin pédagogique, découverte des insectes, du potager...).

-P5 : Les moyens de transport (visite de La Madeleine en trottinette, découverte des péniches).

-P6 : L'histoire de Boute (rédaction du livre d'histoires de Boute, activités à la médiathèque, découverte de l'espace).

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Les enfants pourront choisir entre des activités manuelles et des petits jeux proposés par l'équipe encadrante en fonction du thème, de leurs besoins et de leurs envies. Les tranches d'âges seront mélangées permettant aux plus petits de prendre exemple sur les plus grands et aux plus grands d'aider les plus petits.

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) LE PROJET D'ACTIVITÉS DES MERCREDIS

Les animateurs ont pour objectif de travailler cette année scolaire sur des projets d'animation sous forme de mini-stages ou activités dites « fil rouge ». Chaque période, un animateur proposera au groupe d'enfants un projet qu'il souhaiterait mettre en place en fonction de ses compétences et de ses envies (jardinage, musique, cuisine, marionnettes...). Les enfants pourront décider d'y participer ou non. Le but étant d'avoir un fil conducteur et un développement du projet en plusieurs étapes. Aucune production n'est obligatoire à la fin du projet mais une évaluation peut être effective sur des compétences abordées.

	Quand	Pour qui	Comment
Intergénérationnel	Une date prévue en décembre, une autre à prévoir pour le printemps	Tout l'accueil et les aînés volontaires	Spectacle, goûter et activités seront organisés
Inter centre et passerelle	Ponctuellement toute l'année avec tous les accueils du mercredi	Par petits ou grands groupes	A définir : sorties, correspondance, grands jeux ou gouters
Découverte des animaux de la ferme	Durant tous les mercredis de la première période	Un groupe d'enfants volontaires	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Jardinage	Période à définir, durant tous les mercredis de cette période	Un groupe d'enfants volontaires	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Cuisine	Période à définir, durant tous les mercredis de cette période	Un groupe d'enfants volontaires	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Danse	Période à définir, durant tous les mercredis de cette période	Un groupe d'enfants volontaires	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Découverte des fonds marins	Période à définir, durant tous les mercredis de cette période	Un groupe d'enfants volontaires	Fiche complétée sur le déroulement du projet
Intergroupes	Tout au long de l'année	Un petit groupe de grands et un petit groupe de petits	Une rencontre par période (accompagnement vers l'autonomie)

Annexe : déroulement de projet

VII) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les enfants pourront, à travers ces différents temps, se détendre avant ou après l'école ou en milieu de semaine. Il est important que l'enfant se sente à l'aise dans les accueils afin de pouvoir s'exprimer comme il l'entend : à travers le sport, les activités manuelles... Voilà pourquoi l'équipe d'animation mettra un point d'honneur à la création du planning d'activités et s'adaptera au public pour que les périodes suivantes soient toujours plus innovantes que la précédente.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.